



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/308
S/20680

8 juin 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 72, 143 et 146 de la liste
préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION,
LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION
DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 7 juin 1989, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message qui vous est adressé par S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) M. Esahq ROSHAN-RAWAAN

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre afghan
des affaires étrangères

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous a adressée S. E. M. Najibullah, Président de la République d'Afghanistan pour vous informer de la tournure dangereuse que prennent les événements - en raison de l'intensité de l'intervention et de l'agression armée du Pakistan - dans les provinces et les villes jouxtant la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, principalement Jalalabad, Kandahar et Khost, surtout depuis le retrait total du contingent militaire soviétique d'Afghanistan, et pour vous faire part de la nécessité d'établir de nouveaux postes permanents d'observation de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan. Je tiens à déclarer à ce propos que la situation s'est encore détériorée et que les actes d'ingérence et d'agression armée, les livraisons d'armes et de munitions et les envois en territoire afghan de mercenaires wahhabites venant d'Arabie saoudite et de miliciens et commandos pakistanais ont pris de l'ampleur.

Nous avons l'intime conviction que le maintien de cette situation dangereuse autour de la République d'Afghanistan compromet le processus d'instauration de la paix et de la sécurité, les intérêts des habitants de la région et l'action que vous menez pour assurer l'application des Accords de Genève et de la résolution 43/20 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La lettre susmentionnée démontrait la nécessité de créer d'urgence de nouveaux postes d'observation permanents de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, car les effectifs actuels suffisaient à peine à répondre aux besoins. Grâce à vos efforts, la République islamique du Pakistan a accepté la création de postes - trois seulement - à Torkham, Teri Mangal et Chaman, ainsi que l'a d'ailleurs rappelé M. Eqbal Akhund, conseiller du Gouvernement pakistanais pour les affaires étrangères et la sécurité nationale lors de la réunion du Conseil de sécurité tenue le 11 avril 1989.

Nous nous félicitons certes de la mise en place de ces trois postes, mais nous jugeons indispensable de souligner qu'ils ne sont en activité que durant la journée. La nuit, ils sont transférés à une certaine distance et le Pakistan en profite pour poursuivre ses actes d'ingérence et d'agression contre la République d'Afghanistan.

Nous rendons hommage aux efforts que vous déployez pour que des postes supplémentaires soient établis, mais nous voudrions appeler votre attention sur la nécessité de remédier à cette lacune et suggérons une fois de plus de mettre en place les postes dont la création a déjà été proposée.

Nous pouvons vous assurer que la création de ces postes pourrait contribuer à prévenir les actes d'ingérence et d'agression armée flagrante perpétrés par le Pakistan contre la République d'Afghanistan. Nous demandons que ces postes soient établis pour permettre à la Mission d'évaluer la situation dans les régions frontalières et que les résultats soient portés à votre connaissance et à la connaissance des signataires et des Etats garants des Accords de Genève.

Le Ministre afghan des affaires étrangères,

(Signé) Abdul WAKIL
